27 août 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Comité Municipal de Laniel Inc. tenue selon la Loi, au bureau municipal de Laniel, situé au 2000, chemin Adrien-Denis, mercredi le 27 août 2025 à 18 h 30, à laquelle :

Sont présents :

Christine Morin	Serge Sayeur	Sylvain Denis
Réal Champagne	Alain Prévost	

Formant quorum sous la présidence de : M. Marc Girard
Autre présence: Susie Trudel, directrice

Informations :
M. Marc Girard souhaite la bienvenue à tous.

2025-08-078
Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 h 30 et adoption de l'ordre du jour
Il est proposé par Serge Sayeur
Et résolu unanimement
Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé ;
Que l'article « affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Informations :
Période de questions de l'assistance
-Bouées à la Baie Dorval : Le CMLI attend une demande de l'association de Baie Dorval concernant les bouées, une décision sera prise par la suite.
-Un représentant des Associations qui ne sont pas en faveur du projet Onimiki, demande au conseil de Laniel de les appuyer dans leurs démarches.
-Un autre représentant demande au conseil s'il y a un problème pour mettre des enseignes à l'extérieur du bureau municipal pour démontrer l'opposition au projet Onimiki.

Informations :
Demande verbale : permis émis
-Stephen Willms, Laniel, quai flottant
-Chalets Baie des Plongeurs, lac Kipawa, hangar
-Jean-Charles, Laniel, hangar à bois
-Gisèle Pétrin, Laniel, réparation du quai existant

2025-08-079
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juillet 2025
Il est proposé par Réal Champagne
Et résolu unanimement
D'accepter le procès-verbal tel que présenté.

2025-08-080
Approbation des dépenses municipales
Il est proposé par Serge Sayeur
Et résolu unanimement
D'accepter les dépenses municipales pour le mois de juillet 2025 au montant de 22 369.47$ ainsi que les dépenses de quotes-parts de 14 839$

2025-08-081
Le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces comptes sont disponibles au bureau municipal pour consultation.
Il est proposé par Sylvain Denis
Et résolu unanimement
De procéder à l'acceptation des comptes à payer totalisant 14 342.64$, les quotes-parts de 14 839.00$ ainsi qu'un montant de 11 368.16$ de la firme Norinfra (ce montant nous sera remboursé à 75 ou 90% en 2026) pour la période du 1er au 27 août 2025.
Je soussigné, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art.961).

Signé à Laniel, ce 3 septembre 2025

_____
Susie Trudel, directrice générale

2025-08-082
Entente incendie
Considérant que le Comité Municipal de Laniel doit conclure une entente intermunicipale de fourniture de services pour la protection contre l'incendie avec la Régie Intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) dans le but d'assurer une réponse rapide, efficace et conforme aux exigences légales et réglementaires en matière de sécurité incendie sur une partie du territoire de Laniel;
Considérant que cette entente doit être conclue pour respecter la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4) et le schéma de couverture de risques de la MRC de Témiscamingue;
Considérant qu'il n'y aura aucun changement avec l'entente conclue avec la Ville de Témiscaming;
Il est proposé par Sylvain Denis
Et résolu unanimement
Que le Comité Municipal de Laniel est d'accord pour accepter la dernière version de l'entente du 4 août 2025, incluant les ajustements demandés ainsi que les modifications apportées par la firme juridique de la RISIT.

Information
Courriel du 11 août 2025 : Un citoyen riverain de Laniel nous informe qu'il a des problèmes avec des motos marine qui vont faire de la vitesse non loin de son quai et les gros bateaux qui font de la grosse vague.
Le conseil souligne que la navigation relève du fédéral. Le règlement dit que les bateaux ou motos marine doivent se tenir à plus de 30 mètres de la rive. Si ce n'est pas le cas, la Sûreté du Québec peut être avisé par les citoyens.

Information
Courriel du 7 août 2025 : Un citoyen de la baie Dorval nous informe (avec photo) qu'il y a des gens qui font du camping au Sandy Portage.
Le conseil souligne que ce terrain appartient au ministère des Ressources Naturelles et non pas à la municipalité.

Information
Niveau d'eau élevé du lac Kipawa
Une demande a été faites le 11 août dernier à la division de la gestion des eaux de retenues et limitrophes à la Direction générale des barrages pour savoir pourquoi que le niveau d'eau est très élevé pour une bonne partie de l'été.
Réponse : le niveau d'eau a été plus élevé au mois de juillet causé par les séquences pluvieuses prolongées. Les responsables vont tenter à l'avenir de limiter les rehaussements prolongés du niveau du lac en période estivale.

Information
La directrice rappel aux conseillers le souper pour le Raid le vendredi 5 septembre prochain. Le conseil est également convié à la cérémonie d'ouverture et au banquet de clôture du Raid Témiscamingue.

2025-08-083
Considérant que le CMLI utilise les services du Refuge pour animaux du Témiscamingue;
Considérant que le conseil d'administration du Refuge recherche des représentants pour siéger au CA;
Il est proposé par Alain Prévost
Et résolu unanimement
Que le conseil mandate Christine Morin pour siéger au conseil d'administration du Refuge pour animaux du Témiscamingue.

2025-08-084
Attendu que le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité :

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engage à les respecter;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Attendu que TNO Laniel choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

Attendu que le chargé de projet de TNO Laniel, M. Ian Gunther, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Pour ces motifs, à la proposition de M. Sylvain Denis, appuyée par Mme Christine Morin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil du Comité Municipal de Laniel, autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Susie Trudel est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Information
Copie conforme d'une lettre envoyée à la MRC : Un arpenteur-géomètre présente un projet de lotissement d'une citoyenne de Laniel. Demande de révision pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour une opération cadastrale en territoire rénové.
Le conseil n'a aucune objection à cette demande.

Information
La Fury Gold Mines souhaite mettre en place un comité consultatif. Il offre la possibilité au Comité municipal de Laniel de siéger sur ce comité.

Information
Courriel du 20 août 2025 : reçu de la correspondance de l'Association des propriétaires fonciers de Laniel concernant le projet Onimiki Nord – Laniel.
Dans cette lettre, l'Association demande au Comité municipal de protester contre le projet Onimiki afin de protéger l'environnement du lac Kipawa et de la rivière Kipawa.

Courriel du 26 août 2025 : Reçu de l'Association des Riverains de la Baie Dorval nous avisant que les membres de l'association s'opposent au design actuel du projet énergétique Onimiki.

Courriel du 26 août 2025 : Reçu d'un citoyen de la Baie Dorval ses préoccupations concernant le projet de production hydroélectrique proposé par Onimiki.

Le président souligne que nous avons pris connaissance des correspondances reçues et qu'elles ont été acheminées aux personnes concernées. Toutefois, le conseil adopte une position neutre face au projet. Mais suggère que toutes les préoccupations doivent être acheminées à l'équipe d'Énergie Renouvelable Onimiki.

Information
La directrice informe le conseil que le 5 à 7 municipal sera le jeudi 18 septembre prochain. L'endroit n'est pas encore déterminé. Avertir le conseil lorsque cette information sera connue pour acheminer à la MRC le nombre de personnes qui seront présentes.

Information
Élection 2025 : la directrice informe le conseil que la mise en candidature pour la prochaine élection municipale du 2 novembre 2025 sera du 19 septembre au 3 octobre 2025.

Information
Étant donné que le règlement sur les fournaises/chaudières extérieures en TNO Laniel est en vigueur depuis le mois de juillet 2025 et que les propriétaires de chauffage extérieur doivent se conformer au règlement avant le 1er septembre 2025.
Si au 1er septembre prochain, nous n'avons pas eu d'informations de la part des propriétaires de ces fournaises ou chaudières extérieurs, nous ferons appel à la personne responsable en urbanisme de la MRC pour qu'elle vienne faire des inspections pour constater la conformité ou non de ces appareils.

Informations :
Période de questions de l'assistance :
Aucune question de l'assistance

Informations :
Prochaine réunion : **JEUDI** le 25 septembre 2025 à 18 h 30

2025-08-085
Levée de l'assemblée
Il est proposé par Serge Sayeur
et résolu unanimement
De lever l'assemblée, il est 19 heures 45

_____ _____
Marc Girard, président Susie Trudel, dg